

Arrêté du 08 octobre 2021
modifiant l'arrêté du 12 septembre 2019 portant composition nominative de la commission
statutaire nationale

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le Code de la santé publique et notamment son article R.6156-43 ;
Vu l'arrêté du 12 septembre 2019 portant composition nominative de la commission
statutaire nationale modifié ;

ARRETE

Article 1er

L'article 3 de l'arrêté susvisé du 12 septembre 2019 est modifié comme suit :

Représentants élus du collège des praticiens hospitaliers à temps plein et des praticiens des
hôpitaux à temps partiel :

7. Section pharmacie

Liste présentée par Action Praticiens Hôpital & Jeunes Médecins (SPHP-SNPHARe)

Titulaire : M. Le Dr BRANGER Eric – CH de Ploermel devient titulaire suite au décès de
Mme le Dr Anne FRANCOIS DE MAISONNEUVE

Suppléant : Mme Le Dr BIANCHI Anne – CHG Charleville-Mézières devient suppléante en
remplacement du Dr BRANGER Eric

Article 2

Cette nomination prend effet à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté est publié sur le site internet du Centre national de gestion.

La directrice générale
du Centre national de gestion,



Eve Parier